

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Janique Côté

<https://www.cadre21.org/membres/8d3093978592760ff8d3008a>

Date d'obtention : 2023-09-20 17:27:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de suivre le protocole en tout temps afin d'effectuer les bonnes interventions.
Bien respecté, nous serons plus efficace et plus rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être rassurée car je saurai comment procéder. Mon temps de réaction sera plus rapide.
Je serai davantage protégée au niveau juridique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne me pas regarder le contenu même si l'élève le propose pour valider ses dires.
Ne pas questionner l'instigateur.
Rester objective et noter exactement ce que le jeune me dicte.